



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet donc, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention : si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi** (étude des effets temporaires ou permanents, des effets directs et indirects, des mesures prises pour réduire les effets, si malgré les mesures prises les effets persistent, les solutions alternatives proposées, les raisons pour lesquelles il n'y aurait pas d'autres solutions, les mesures compensatoires proposées pour conserver la continuité de la capacité du site Natura potentiellement impacté...).

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

SICAEP de Montbeton – Lacourt – Montauban Rive gauche du Tarn

Nom du projet :

Amélioration de la filière et augmentation de la capacité de l'UPEP de Verlhaguet

Commune (dpt) : Lacourt-Saint-Pierre

Adresse : Mairie de Montbeton - 50 rue Cyprien Majorel - 82290 MONTBETON

Téléphone : 05.63.67.40.10

Fax :

Email :

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Possibilité de joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le Syndicat Inter-Communal d'Adduction en Eau Potable (SICAEP) de la région de Montbeton, créé en 1971, gère les compétences production, transfert et alimentation en eau potable pour les communes de Montbeton, Lacourt Saint Pierre et la partie Rive gauche du Tarn de Montauban.

La production et l'alimentation en eau potable de ces communes sont réalisées depuis un site unique : l'usine de production d'eau potable de Verlhaguet. Le syndicat souhaite lancer les travaux d'amélioration de la filière de traitement et d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable permettant ainsi à l'usine de produire 140 m³/h sur 20h.

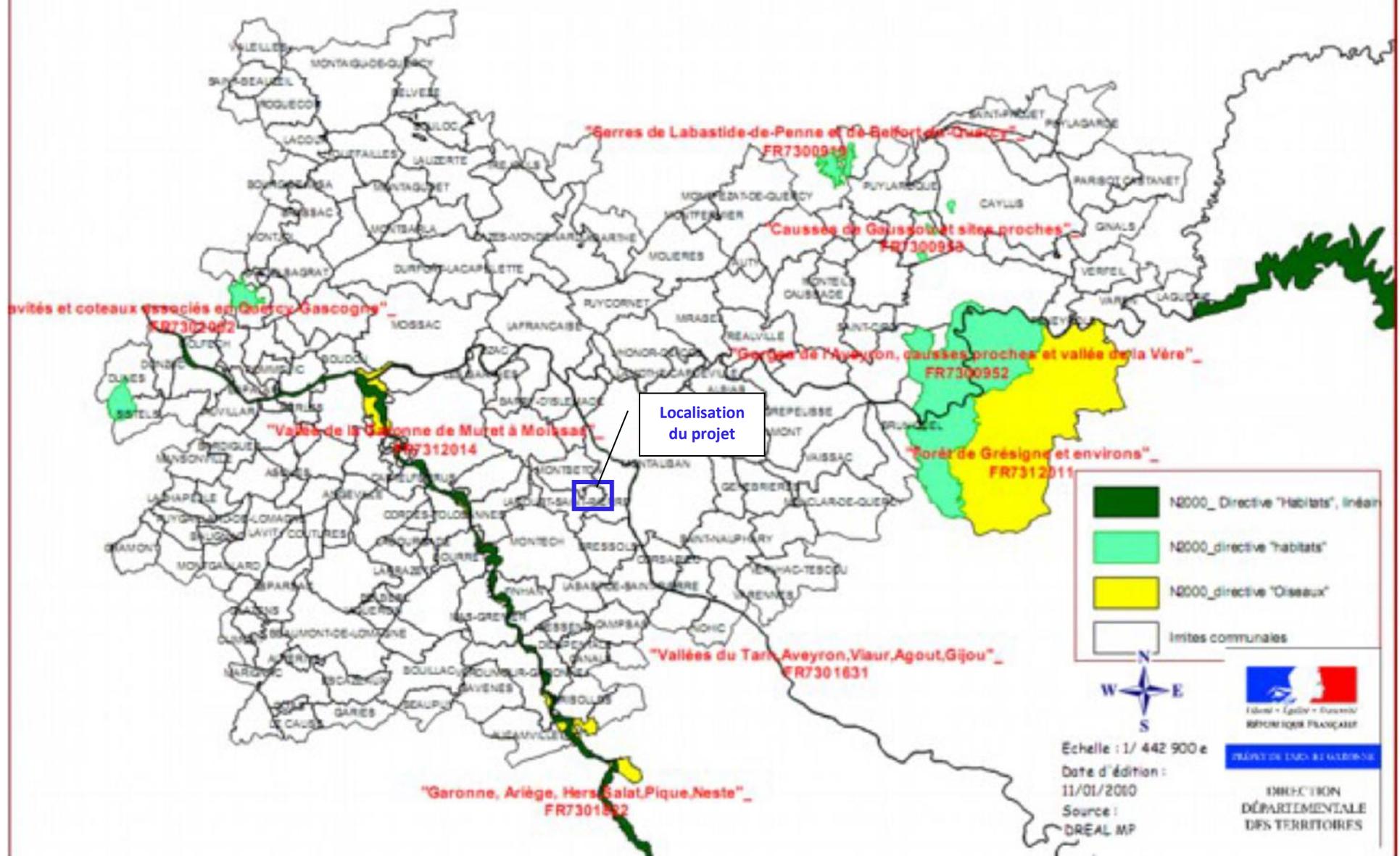
Les travaux projetés sur l'usine, résumés dans le tableau ci-dessous, consistent en :

- Modification dans la répartition des prélèvements d'eaux brutes entre la nappe et le canal,
- Augmentation du prélèvement dans le canal,
- Abandon des bassins d'infiltrations,
- Réhabilitation et amélioration de la filière de traitement,
- Mise en place d'une filière des eaux sales.

b. Localisation et cartographie

Indiquer sur la carte générale des sites Natura 2000 de Tarn-et-Garonne ci-dessous l'emplacement de votre projet (une carte plus détaillée se trouve en annexe de ce formulaire) :

Sites Natura 2000 en Tarn et Garonne



Joindre une carte de localisation précise du projet et de sa zone d'influence (emprise temporaire du chantier et emprise définitive, plus ses voies d'accès) sur une carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000, lorsque le projet se situe dans une commune du Tarn-et-Garonne touchée par un site Natura 2000 (voir annexe I).

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles (utilisation de produits chimiques...)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences : *prélèvement d'eau de surface.*

Adresse du projet :

Nom de la commune : **Lacourt Saint Pierre**
Lieu-dit : **Verlhaguet**

N°département : **81**
N° parcelle cadastrale : **D95**

Hors site(s) A quelle distance environ ?

A **2,8 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (FR7301631)**

A **10 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (FR7312014)**

Si l'emprise du projet est en dehors d'un site Natura 2000 et si le projet ne devrait pas avoir d'effet notable sur les sites Natura 2000 du territoire, aller directement au point 2.

Si le projet est situé au sein d'un site Natura 2000, renseigner l'ensemble des items du formulaire :

En site(s)

- n° de site(s) : (FR73-----)

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Néant.

Les travaux d'extension de l'usine d'eau potable se feront exclusivement au niveau de la parcelle de l'usine (parcelle D95). Cette parcelle est d'ores et déjà occupées par les installations existantes.

Les futurs ouvrages seront construits :

- D'une part à l'emplacement des bassins d'infiltration existantes, après remblai (lits de séchage et bêche eaux brutes),
- D'autre part, au niveau des espaces verts artificialisés (gazon) de l'usine (nouveau bâti process).

Les surfaces non occupées par les ouvrages et la voirie seront dédiées aux espaces verts

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles, nombre d'individus, reproduction, repos, alimentation....) :

Néant

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :